

Voici un résumé des taxes applicables pour l'année 2018. Vous retrouverez également des informations pouvant vous être utiles pour le paiement de votre compte.

Taux de taxes foncières 2017 (taux applicables pour tous les contribuables)

Taxe foncière générale	0,6705 \$
Taxe spéciale activités d'investissement	0,0431 \$
Taxe spéciale dette aqueduc	0,0178 \$
Taxe spéciale dette épuration des eaux usées	0,0033 \$
Taxe spéciale fonds de roulement	0,0103 \$
Taxe foncière totale	0,7450 \$ / 100 \$ d'évaluation

**Les vignettes à bateau
seront disponibles au
bureau municipal
dès le 1^{er} mai 2018.**

Tarifification des services (à l'unité de logement desservie ou équivalent)

Services :

Aqueduc :	108,73 \$
Aqueduc secteur Hervey-Jonction :	338,13 \$
Égout :	133,40 \$
Ordures :	159,00 \$
Sécurité publique :	92,71 \$
Réserve fond vidange bassins aérés :	19,38 \$

Dettes :

Travaux mise aux normes de l'eau potable :	156,96 \$
Plans mise aux normes de l'eau potable :	9,07 \$
Travaux rue Bourassa :	10,07 \$
Travaux rue St-Alphonse :	41,18 \$
Assainissement des eaux usées :	86,86 \$
Camion autopompe incendie :	14,63 \$

Tarifification des services (selon secteur ou type de service offert)

Vidange de fosse septique (annuelle) :	89,00 \$	Vidange de fosse (saisonnier) :	44,50 \$
Galonnage excédentaire (annuel):	0,10 \$	Galonnage excédentaire (saisonnier):	0,05 \$
Vidange fosse septique sur appel :	178,00 \$		

* **Tout montant facturé en supplément par la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie pour des particularités sera refacturé aux propriétaires concernés selon les tarifs de la Régie. Par exemple vidange par petit camion 350 \$, modification de rendez-vous 50 \$, couvercles non dégagés et déplacements inutiles 100 \$, etc.**

Égout - Fosse septique rue Côté :	264,09 \$	Licence de chien :	15,00 \$
Fosse septique secteur Lac-Simon	23,67 \$	Roulotte (permis annuel hors terrain de camping):	120,00 \$
Ordures chalet secteur Lac Georges	125,00 \$	Ordures roulotte :	40,00 \$
Ordures commerciales-porte à porte 360 l :	115,00 \$	Compensation roulotte pour services municipaux (Aqueduc et/ou égout) :	85,00 \$
Ordures commerciales- 1 100 l :	325,00 \$	*Vignette de bateaux (contribuable):	50,00 \$
Taxe spéciale secteur Tangara et Sittelles :	240,00 \$	*Vignette de bateaux (saisonnier/camping) :	90,00 \$

Paiements

Les comptes de taxes de **moins de 300 \$** doivent être acquittés **au plus tard le 31 mars 2018**. Les comptes de taxes de **300 \$ et plus** peuvent être acquittés **en trois versements** :

1er versement : 31 mars 2018 2e versement : 15 juin 2018 3e versement : 15 septembre 2018

Votre paiement peut être fait de trois façons:

(Il est important d'indiquer le numéro de matricule/référence correspondant au compte que vous payez)

Par la poste	Au comptoir de l'Hôtel de Ville	Par institution bancaire
L'envoi par la poste de vos chèques postdatés libellés à l'ordre de " Municipalité de Lac-aux-Sables " incluant les coupons détachables correspondant aux dates limites. Indiquez sur les coupons si vous voulez recevoir un reçu. Postez à l'adresse suivante : 820, rue St-Alphonse Lac-aux-Sables (Québec) G0X 1M0	Vous pouvez vous présenter au comptoir de l'hôtel de Ville de Lac-aux-Sables pendant les heures d'ouverture soit du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Vous pourrez acquitter votre compte en argent, par chèque ou par paiement direct (carte débit seulement, aucune carte de crédit acceptée).	Le paiement de vos taxes municipales peut s'effectuer auprès de plusieurs institutions financières au comptoir, par guichet automatique ou via Internet. Vérifiez auprès de votre banque s'il vous est possible d'ajouter notre municipalité comme fournisseur dans vos paiements électroniques. Recherchez Municipalité de Lac-aux-Sables dans taxes municipales

*** Les **taxes scolaires** ne doivent pas être payées à la municipalité, mais à la Commission scolaire de l'Énergie, contactez-les au (819) 539-6971 poste 2251 ou 2255 ***

Intérêts

Afin de respecter l'objectif d'une municipalité à l'égard de la perception des taxes municipales qui est d'assurer l'équité entre les citoyens et de percevoir les taxes dues à leur échéance, la municipalité de Lac-aux-Sables applique des intérêts et pénalités au taux annuel de 15 % sur les arrérages de taxes.

Une plateforme pensée par les citoyens,
pour centraliser tous les services municipaux.



Dossier citoyen personnalisé
Fil de nouvelles
Calendrier dynamique
Opinion citoyenne
Informations reliées à la propriété



Pour en savoir plus, faites le 418 336-2331

COMPTE DE TAXES EN LIGNE

Les inscriptions au compte de taxes en ligne sont maintenant disponibles. Pour avoir accès à votre compte de taxes en ligne, il suffit de suivre les étapes suivantes :

- 1) **Rendez-vous au**
<https://mon.accescite.net/35010/fr-ca/>
- 2) **Créer votre compte utilisateur sur le portail Voilà!**
- 3) **Via l'onglet Services, ajoutez votre propriété à l'aide des informations qui se trouvent sur votre compte de taxes «papier» de 2018: Numéro de matricule, numéro de compte et montant du premier versement.**

Vous pourrez dorénavant consulter votre compte de taxes 2018 en ligne en tout temps. Sélectionnez l'option de recevoir le prochain compte de taxes électroniquement et en 2019 vous ne recevrez plus de compte de taxes «papier», un courriel vous sera envoyé pour vous aviser de la disponibilité de votre compte de taxes sur le portail Voilà! Web. Tous les citoyens peuvent désormais se créer leur profil sur le portail web Voilà! et sont invités à télécharger l'application mobile Voilà! pour bénéficier de tous les avantages de la plateforme.

Nous vous suggérons de naviguer sur le site internet de la municipalité www.lac-aux-sables.qc.ca

Vous y trouverez de l'information pouvant répondre à vos questionnements ou pour faire une demande de permis. Certains formulaires peuvent être remplis à l'écran et peuvent être retournés par courriel directement du site internet. Sinon, ils sont imprimables et vous les retournez par courriel ou par fax. Un service très efficace et qui vous fait gagner du temps.

ACCÈS RAMPE DE MISE À L'EAU ET STATIONNEMENT PARC DE LA POINTE-DU-VIEUX-MOULIN ÉTÉ 2018

LES HEURES D'OUVERTURE

Du 18 mai au 17 juin

Les samedis et dimanches de 10 h à 17 h

Du 23 juin au 3 septembre

Tous les jours de 10 h à 21 h

Du 8 sept au 30 septembre

Les samedis et dimanches de 13 h à 17 h

Vendredis 5-12-19 octobre

Sur rendez-vous, entre 13 h et 15 h

TARIFICATION :

Contribuable : 50 \$ par bateau

Non-contribuable* : 90 \$ par bateau

* saisonnier avec bail (camping)

L'ÉCO-CENTRE

LES HEURES D'OUVERTURE

Du 5 mai au 23 juin

Les samedis de 8 h à 12 h

Du 27 juin au 29 août

Les samedis de 8 h à 12 h et mercredis de 13 h à 16 h

Du 1^{er} septembre au 3 novembre

Les samedis de 8 h à 12 h

CUEILLETTE DE DÉCHETS

Cueillette à toutes les semaines du 30 avril au 30 octobre
2018, soit les lundis et mardis.

Calendrier complet disponible au bureau municipal ou au
www.lac-aux-sables.qc.ca dans l'onglet « Service aux citoyens »

Vous pouvez nous rejoindre également sur Facebook